

L'an deux mille onze, le 8 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LABASTIDE-MURAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur L. Georges FOISSAC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : 3

Date de convocation du Conseil municipal : 24 octobre 2011

Présents : BOS Hélène, BOS Marie-Rose, CARVALHO Fatima, CASSAN Thierry, FOLDRAIN Anne-Marie, IMPERIALE Laurent, LARRAUFIE Georgette, MARTY Camille, PAGES Pierre, PONS Pierrette, VERGNOLE Alain

Absents :

BENOIT Jean-Baptiste

VINCENT Mariette

GRATIAS Philippe

Laurent IMPERIALE a été élu secrétaire de séance.



Marché public de travaux : mise en accessibilité et rénovation énergétique de la Mairie

Avenant au lot n° 1

11-11-01

Le Maire indique que l'entreprise Engélibert, titulaire du lot n° 1 démolition, maçonnerie, gros œuvre a dû faire face à deux imprévus :

- le socle pour l'installation du monte charge ne peut être réalisé comme initialement prévu car le sol est composé de remblai sur une profondeur de plus de deux mètres,
- une poutrelle IPN existante qui reposait sur une cloison fragile (composée uniquement de briquettes locales et de sable) est tombée au niveau de la salle des délibérations.

Le surcoût engendré par ces travaux s'élève à 6 376,46 €.

Le Maire rappelle l'article 20 du code des marchés publics « en cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant »

Après délibération, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer l'avenant au lot n° 1 du marché de travaux précité d'un montant de 6 376,46 € H.T.



Etude urbanisme et habitat préalable à la révision simplifiée du PLU

11-11-02

Le Maire indique que 4 bureaux d'études ont été sollicités pour la réalisation de l'étude urbanisme et habitat nécessaire avant la révision du PLU. Leurs offres pour la tranche ferme sont les suivantes (H.T.) :

- Bureau Palimpseste de Bordeaux (33) 30 450,00 €
- Atelier Sol et Cité de Toulouse (31)..... 12 267,50 €
- Mme Gaëlle Duchène de Lhospitalet (46) pas de réponse
- Atelier Turbines de Toulouse pas de réponse

Il indique que le comité de pilotage, composé du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, du CAUE, de la DDT et de la commission urbanisme a étudié les offres et propose de retenir l'offre de Atelier Sol et Cité de Toulouse.

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide de retenir le bureau d'études Sol et Cité pour un coût de 12 267,50 € H.T*
- sollicite une aide financière auprès de Parc Naturel Régional des Causses du Quercy,*
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*



Réfection du clocher de l'église Sainte Catherine

Choix du maître d'oeuvre

11-11-03

Le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation au clocher de l'église Sainte Catherine.

Il rappelle la séance du 28 juillet dernier lors de laquelle l'assemblée n'avait pas pu départager deux offres pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Il indique que les deux architectes ont été de nouveau contactés. Leurs offres sont les suivantes H.T. :

- Atelier d'architectes Houbron de Figeac ... 9,5 % HT du montant HT des travaux*
- Jean-Yves Cagnac de Labastide-Murat 8,8 % HT du montant HT des travaux*

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de Jean-Yves Cagnac soit 8,8 % HT du montant HT des travaux,*
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*



Protection des vitraux de l'église de Goudou

11-11-04

Le Maire rappelle la précédente séance lors de laquelle le Conseil municipal avait retenu l'entreprise Creunier d'Albas pour la restauration des vitraux.

Il propose aujourd'hui l'installation de protections grillagées devant ces vitraux. L'offre de l'atelier Creunier pour ces travaux s'élève à 9 800,50 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'Atelier Creunier pour la fourniture et la pose de protections grillagées pour un coût de 9 800,50 € H.T.*
- programme les travaux pour 2012,*
- sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du département,*
- vote le plan de financement ci-dessous (H.T.) :*

<i>- Coût total</i>	<i>9 800,50 €</i>
<i>* Etat au titre des monuments inscrits (25 %)</i>	<i>2 450,12 €</i>
<i>* Conseil régional (20 %)</i>	<i>1 960,10 €</i>

* Conseil général du Lot (25 %)	2 450,12 €
* Autofinancement	2 940,16 €

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Aménagement d'un accès riverain dangereux

Demande de subvention

11-11-05

Afin d'améliorer les conditions d'accès de la propriété de Mr et Mme Larraufie, route de Soullac et suivant les préconisations le service territorial routier de Souillac, le Maire propose de reculer le sommet du talus d'environ 4 mètres au droit de la voie communale sur une longueur de 80 mètres.

Considérant que le coût de cette réalisation s'élève à :

- 5 500,00 € H.T. pour les travaux
- 1 000 € environ pour l'achat d'une bande de terrain de 150 m²

le Maire propose de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal :

- valide les travaux précités,
- sollicite une subvention au titre du produit des amendes de police.



Convention de mise à disposition de locaux pour le SDIS

11-11-06

Afin de permettre une extension du Centre d'Incendie et de Secours, le Maire propose de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot les locaux communaux ci-après désignés à titre gracieux :

- locaux situés dans l'immeuble communal sis Place des Ecoles et cadastré A 1205 comprenant l'escalier d'accès au sous-sol avec un sanitaire, 3 salles et les dégagements du sous-sol soit une surface d'environ 100 m².

Invité à se prononcer, le Conseil municipal :

- accepte cette mise à disposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.



Adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

11-11-07

Le Maire informe les membres que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion du Lot a la compétence nécessaire pour permettre aux employeurs territoriaux de remplir leurs obligations dans ce domaine.

Il présente la convention et propose l'adhésion à ce service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot,*
- autorise le Maire à signer la convention,*
- indique que les crédits seront inscrits au budget.*



Formation qualifiante d'un agent en contrat aidé

11-11-08

Monsieur le Maire indique que le contrat CAE de Mlle Elisa Vingès est prolongé d'une année sous réserve de l'autoriser à suivre une formation qualifiante. Selon son souhait, Mlle Elisa Vingès s'est donc inscrite à la formation CAP Petite Enfance.

Le coût du soutien pédagogique auprès du GRETA s'élève à 768,60 € avec une part collectivité qui s'élève à 750,30 €.

Le Maire rappelle qu'en 2005, le Conseil municipal avait participé financièrement à la formation d'un agent à hauteur de 750 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide de participer financièrement à la formation de Mlle Vingès à hauteur de 750,30 €,*
- autorise le paiement de cette somme au GRETA du Lot.*



Budget principal : décision modificative

11-11-09

Considérant le versement de l'avance forfaitaire à l'entreprise Clarety, titulaire du lot 6 du marché de travaux de l'aménagement de la Mairie et la passation des écritures nécessaires, les élus, après délibération :

➤ décident l'ouverture de crédit ci-dessous :

<i>OUVERTURE DE CREDITS</i>			
<i>Articles dépenses</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles recettes</i>	<i>Montants</i>
<i>041-2313-0166</i>	<i>+ 3 103</i>	<i>041-238-0166</i>	<i>+ 3 103</i>

2313 : Constructions

238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles



Budget principal : décision modificative

11-11-10

Considérant les travaux en régie réalisés depuis le début de l'année (rénovation des sanitaires du camping municipal et aménagement du local communal de Font Albe),

les élus, après délibération :

➤ décident l'ouverture de crédit ci-dessous :

OUVERTURE DE CREDITS			
<i>Articles dépenses</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles recettes</i>	<i>Montants</i>
023	+ 11 080,40	021	+ 11 080,40
040-2135-0116	+ 11 080,40	042-722	+ 11 080,40

2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions

722 : Travaux en régie : immobilisations corporelles



Budget principal : décision modificative

11-11-11

Le Maire informe l'assemblée que le prélèvement de la garantie individuelle de ressources pour l'année 2011 a été actualisé, il s'élèvera à 28 573 €.

Il propose un virement de crédit pour pallier l'insuffisance de crédits.

Après délibération, les élus :

➤ décident le virement de crédit ci-dessous :

VIREMENT DE CREDITS			
<i>Articles dépenses</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles recettes</i>	<i>Montants</i>
022	- 1 645 €	739116	+ 1 645 €

022 : Dépenses imprévues

739116 : Reversement au fonds national de garantie



Budget principal : décision modificative

11-11-12

Le Maire fait part à l'assemblée de l'entretien qu'il a eu avec les représentants du comité des fêtes de Labastide-Murat le 19 octobre dernier.

Cette association rencontre cette année de grosses difficultés financières dues notamment à une fête votive déficitaire.

L'association prévoit l'organisation d'un concert avant la fin de l'année qui devrait permettre de renflouer en partie la trésorerie.

Le Maire propose toutefois de prévoir le versement exceptionnel d'une subvention d'un montant maximum de 5 000 €.

Après délibération, les élus :

➤ décident le virement de crédit ci-dessous :

VIREMENT DE CREDITS			
<i>Articles dépenses</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles recettes</i>	<i>Montants</i>
022	- 5 000 €	6574	+ 5 000 €

022 : Dépenses imprévues

6574 : Subventions de fonctionnement personnes de droits privé



Adhésion de la commune au CAUE

11-11-13

Le Maire indique que la commune peut adhérer au CAUE du Lot (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Il rappelle les missions de cet organisme et indique que l'adhésion permettrait de prendre part activement aux instances (assemblée générale, conseil d'administration) et aux débats d'orientation de ses travaux.

Montant de la cotisation : 50 €/an pour les communes de 1 à 700 habitants

Après délibération, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au CAUE du Lot pour l'année 2012 selon la proposition ci-dessus,*
- désigne Mr Alain Vergnole comme délégué titulaire et Mr Georges Foissac comme délégué suppléant.*



Consultation sur le projet de périmètre du SAGE Dordogne amont, des sources de la Dordogne à Limeuil (24)

11-11-14

Le Maire rappelle qu'EPIDOR, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, élabore un « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » couvrant le bassin de la Dordogne en amont de Limeuil (24).

La commune étant concernée par ce périmètre, et conformément à la procédure de création d'un SAGE, EPIDOR consulte la commune pour un avis sur la définition du périmètre du SAGE projeté.

Ainsi, et au regard des éléments portés à sa connaissance, le Conseil municipal considère :

- que le projet de SAGE sur la Dordogne est un projet d'intérêt pour le respect des objectifs d'atteintes du bon état des eaux au regard de la directive cadre sur l'eau et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour notre commune,*
- mais en revanche, le Conseil municipal considère que la taille du projet proposé est trop vaste.*

En effet, la gestion liée aux éclusées des grands barrages et les zones de têtes de bassin hydrologiques semblent prioritaire dans ce projet par rapport aux enjeux liés à la spécificité de la partie basse du bassin versant de la Dordogne en amont de Limeuil (zone karstique).

Le Conseil municipal propose ainsi que le projet soit scindé en deux SAGE dont les enjeux sont très différents, un « SAGE Dordogne Massif Central » (correspondant à l'Unité Hydrographique de Référence « Dordogne amont », amont de la confluence Dordogne Cère) et un « SAGE Dordogne Quercy Périgord-noir » (sur le reste du périmètre actuel proposé).

Cela permettrait en outre une plus grande gouvernance, une bonne représentation du territoire, une meilleure mobilisation des acteurs et des habitants pour développer le lien « amont-aval », éléments indispensables pour que l'outil SAGE atteigne au mieux ses objectifs.

D'autre part, tout SAGE étant une démarche de projet à une échelle naturelle pertinente, il paraît souhaitable d'ajuster le périmètre sur le Causse de Gramat à la ligne de partage des eaux souterraines. Les dernières connaissances hydrogéologiques apportées par les études du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont donc à prendre en compte.

Après discussion, le Conseil municipal :

- émet à l'unanimité un avis défavorable à la proposition de périmètre de SAGE Dordogne amont Limeuil tel que proposé par EPIDOR,*
- propose un redécoupage en 2 SAGE tel qu'évoqué ci-dessus,*
- demande la prise en compte des dernières connaissances sur les circulations des eaux dans le Causse de Gramat.*



Cotisation CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

11-11-15

Le Maire indique que la loi de finances rectificative pour 2011 prévoit d'abaisser la cotisation au CNFPT de 1 % à 0,9 % au 1^{er} janvier 2012.

Or, cette décision ampute les ressources de ce service de 33,8 millions d'euros dès 2012, ce qui aura des conséquences sur la formation professionnelle des agents.

Après délibération, le Conseil municipal :

- demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.*



Renouvellement de la convention internet avec le CDG46

11-11-16

Le Maire propose le renouvellement dans les mêmes conditions de la convention de service internet avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour 2012, 2013 et 2014.

Il rappelle que la convention se compose d'un module « internet » pour l'assistance technique du site internet communal et d'un module dématérialisation des actes et des marchés publics.

Le coût de ces prestations s'élève à 587 €/an pour 2012, 2013 et 2014

Invité à se prononcer, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la convention de service internet avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Questions diverses

Sont aussi successivement discutés les points suivants :

- ↵ L'éventuel maintien des foires le lundi lorsque celui-ci est férié ; l'avis des commerçants bastidois sera sollicité sur le projet.*
- ↵ La vente ambulante sur le domaine public de fruits et légumes hors jours de foire ; l'assemblée a émis un avis défavorable.*
- ↵ L'inscription dans le budget 2012 d'une dépense, correspondant à 15 % de l'ensemble des loyers, réservée à l'entretien ou à la rénovation des logements ou bureaux loués.*
- ↵ La possibilité de créer deux salles dans l'ancien atelier municipal.*
- ↵ Le recensement des besoins en panneaux (lieux-dits, musée Murat).*
- ↵ Le point sur l'installation d'un défibrillateur à la Mairie.*
- ↵ Le point sur les travaux d'aménagement de la Mairie.*
- ↵ Le compte rendu de diverses réunions présenté successivement par deux élus.*
- ↵ La mise en place des nouveaux compteurs EDF*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

<i>Georges Foissac</i>		<i>Thierry Cassan</i>	
<i>Anne-Marie Foldrain</i>		<i>Pierre Pages</i>	
<i>Laurent Impériale</i>		<i>Pierrette Pons</i>	
<i>Marie-Rose Bos</i>		<i>Jean-Baptiste Benoît</i>	<i>absent</i>
<i>Alain Vergnole</i>		<i>Camille Marty</i>	
<i>Georgette Larraufie</i>		<i>Fatima Carvalho</i>	
<i>Philippe Gratiás</i>	<i>absent</i>	<i>Mariette Vincent</i>	<i>absente</i>
<i>Hélène Bos</i>			